Commune de PLELAN-LE-GRAND

Ille-et-Vilaine

EPCI : Communauté de communes de Brocéliande

_____

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

_____

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

I. PREAMBULE **3**

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 3
I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 4
I.2.1. Quelle croissance en 2022 ? *4*
I.2.2. Inflation et taux d'intérêt *4*
I.2.3. Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques *5*
I.2.4. Des dotations de l'Etat gelées mais une péréquation favorable à notre commune *5*
I.2.5. Des recettes de fonctionnement adossées à la fiscalité locale dans un contexte d'incertitude *6*
I.2.6. Les effets de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes *7*
I.3. LE CONTEXTE LOCAL 7

II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2016-2021 ..... **8**

II.1. ANALYSE FINANCIERE 2016-2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT 8
II.1.1. analyse des charges de fonctionnement *10*
II.1.2. analyse des recettes de fonctionnement *12*
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2017-2021 – AUTOFINANCEMENT 13
II.2.1. Epargne brute 2017-2021 ..... *13*
II.2.2. Capacité de désendettement – 2017-2021 ..... *14*
II.2.3. Epargne nette – 2017-2021 ..... *16*
II.2.4. Synthèse – 2017-2021 ..... *16*
II.3. ANALYSE 2017-2021 : INVESTISSEMENT 17

III. ANALYSE DE LA FISCALITE ET DE L'ENDETTEMENT **17**

III.1. LA FISCALITE 17
III.2. L'EMPRUNT 18

IV. VOLET PROSPECTIF **19**

IV.1. HYPOTHESE RETENUES 20
IV.1.1. Recettes de fonctionnement *20*
IV.1.2. Dépenses de fonctionnement *20*
IV.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 21
IV.2.1. Volet organisationnel *21*
IV.2.2. Volet investissement *21*
IV.2.3. Focus sur les recettes *22*
IV.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 24
IV.4. PROSPECTIVE FINANCIERE 26
IV.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 27

LEXIQUE **29**

I. PREAMBULE

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif pour notre commune, qui compte plus de 3 500 habitants. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du conseil municipal, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes administratifs et ratios en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir notamment en ce qui concerne l'évolution prévisible des taxes locales.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles obligations s'imposent aux collectivités depuis la parution d'un décret du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Enfin, le rapport d'orientation budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat en séance et utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

D'un point de vue local comme national, l'environnement économique et financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

I.2.1. QUELLE CROISSANCE EN 2022 ?

En 2021, la croissance dans la **zone euro** devrait atteindre 5.3 % (après -6.5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4.3%. Elle sera néanmoins soutenue par une consommation toujours vigoureuse, le taux d'épargne des ménages diminuant, ainsi que par une augmentation des investissements en partie liée aux plans de relance nationaux et européen.

L'activité économique française en 2022

En France, l'année 2021 aura été marquée par la reprise de l'activité économique. A une baisse de 8 % du PIB en 2020 par rapport à l'année 2019 a fait suite à une hausse de 6,7 % en 2021 selon l'Insee. La Banque de France prévoit une progression de 3,6 % du P.I.B. en 2022. La persistance des difficultés d'approvisionnement dans le domaine de l'industrie et la recrudescence de l'épidémie liée au Covid-19 avec l'émergence du variant Omicron ne semblent que retarder une croissance inéluctable à court terme. En dehors des secteurs directement touchés, les mesures de restriction sanitaires ont désormais moins d'effets sur l'activité économique globale.

La forte croissance enregistrée par l'économie française en 2021 a permis de dépasser au quatrième trimestre le niveau d'activité d'avant-crise. Elle masque toutefois des disparités sectorielles importantes. Les services principalement marchands – et notamment les activités immobilières, scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien sont en effet les moteurs de la croissance et leur activité devrait continuer de croître tout au long de l'année 2022. Les secteurs de l'industrie et de la construction s'inscrivent dans des conjonctures plus contrastées. L'activité industrielle progresse continuellement depuis le deuxième trimestre 2020, mais ne sera toujours pas revenue à son niveau d'avant-crise au deuxième trimestre 2022. Dans la construction, les difficultés pourraient même s'accentuer au premier et au deuxième trimestre 2022.

I.2.2. INFLATION ET TAUX D'INTERET

Pour l'année 2021, la progression de **l'inflation** a été de 2.1%. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération du coût de l'énergie qui après s'être effondré en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressé dans un contexte de reprise économique mondiale.

Le début d'année 2022 devrait être marqué par une inflation toujours forte, "globalement autour de 2,7%" sur un an, poursuivant le mouvement à l'œuvre depuis des mois sur fond de forte hausse des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

L'envolée de l'inflation en zone euro, qui a surpris de nombreux économistes par son ampleur ces derniers temps, rogne le pouvoir d'achat et pourrait affecter la consommation des ménages. Ensuite, en cas de crise sanitaire persistante et plus longue que prévu, la confiance des ménages et leur désépargne seraient affectées, avec un impact à la clé sur la consommation.

Pour ce qui est des **taux d'intérêt**, l'environnement économique et financier devant poursuive son amélioration, il apparaît alors, que l'année 2022 pourrait être marquée par une 2ème année consécutive de hausse des taux longs. Pour autant, la crise n'est pas effacée et les politiques monétaires devraient rester accommodantes, privilégiant un taux bas. L'ampleur de cette progression pourrait être plus sévère en cas de pressions inflationnistes.

I.2.3. UN IMPACT DURABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Pour doper l'économie française, le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens : 134 milliards d'euros dans le cadre des mesures d'urgence (70 milliards en 2020 et 64 milliards en 2021), qui ont permis de soutenir la consommation et l'emploi. Des mesures très généreuses qui ont toutefois généré un déficit public plus important : 9,1% du PIB en 2020 et 8,4% attendu en 2021, pour un ratio dette publique sur PIB porté de 97,6% avant la pandémie à près de 115%.

Si 2022 marquera la fin du "quoi qu'il en coûte", l'Etat français restera néanmoins très offensif en matière de soutien. "Les plans d'urgence laisseront la place aux plans de relance à long terme : 30 des 100 milliards d'euros du plan France Relance - plan national parmi les plus importants d'Europe (en pourcentage du PIB) qui s'intègre dans le plan européen doivent encore être dépensés en 2022. S'ajouteront des dépenses publiques liées au plan d'investissement France 2030, voté en octobre et doté de 30 milliards d'euros.

Les collectivités locales, qui portent l'investissement public vont en être bénéficiaires.

Pour autant, on peut penser que les collectivités seront dans les années à venir et comme par le passé forcées à contribuer au redressement des finances publiques.

I.2.4. DES DOTATIONS DE L'ETAT GELEES MAIS UNE PEREQUATION FAVORABLE A NOTRE COMMUNE

La loi de finances pour 2022 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dont l'objectif est la réduction du déficit des administrations publiques.

Initié en 2018, un effort particulier est demandé aux collectivités qui se caractérise par la mise en place d'une contractualisation de l'évolution de la dépense de fonctionnement et de la dette (Régions, Départements + Communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60M€).

Des objectifs par catégorie de collectivité sont fixés ; l'objectif national maximal est d'1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'application de cette mesure est suspendue dans le contexte de crise sanitaire pour que les collectivités puissent faire face sans contrainte aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

On s'inscrit dans la continuité par rapport à 2021. L'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités serait gelée, l'effort de péréquation se poursuit.

Pour mémoire, la DGF se décompose en 3 dotations :

- ✓ La dotation forfaitaire
- ✓ La dotation de solidarité rurale
- ✓ La dotation nationale de péréquation

La Dotation de Solidarité Rurale, dotation de péréquation (la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) a évolué favorablement pour notre commune +7,7% en 2021.

La Dotation Nationale de Péréquation 2021 a légèrement diminué (-2,8%) alors que la Dotation Forfaitaire 2021 a très légèrement augmenté (+1,2%)

On peut donc s'attendre à une progression de notre dotation globale de fonctionnement en 2022.

Le tableau ci-dessous présente pour notre commune la décomposition de la DGF entre ses 3 composantes depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	367 644 €	371 908 €	377 226 €	381 766 €
Dotation de solidarité rurale	402 182 €	426 884 €	462 880 €	498 537 €
Dotation nationale de péréquation	104 755 €	115 169 €	120 680 €	117 339 €
Dotation **G**lobale de **F**onctionnement	874 581 €	913 961 €	960 786 €	997 642 €

I.2.5. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADOSSEES A LA FISCALITE LOCALE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE

La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales était fixée unilatéralement dans le cadre de la Loi de Finances.

Depuis 2018, le coefficient est adossé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) - de 1,2% pour 2018, de 2.2 % en 2019, 1.2 % pour la taxe foncière et 0.9 % pour la taxe d'habitation en 2020. Pour 2021, il était de 0.2 % mais uniquement pour la taxe foncière.

En 2022 ; il sera de 3.4 % ; ce qui générera des recettes fiscales supplémentaires.

Le graphique suivant montre l'évolution globale des recettes fiscales en distinguant la DGF du produit des impôts locaux :

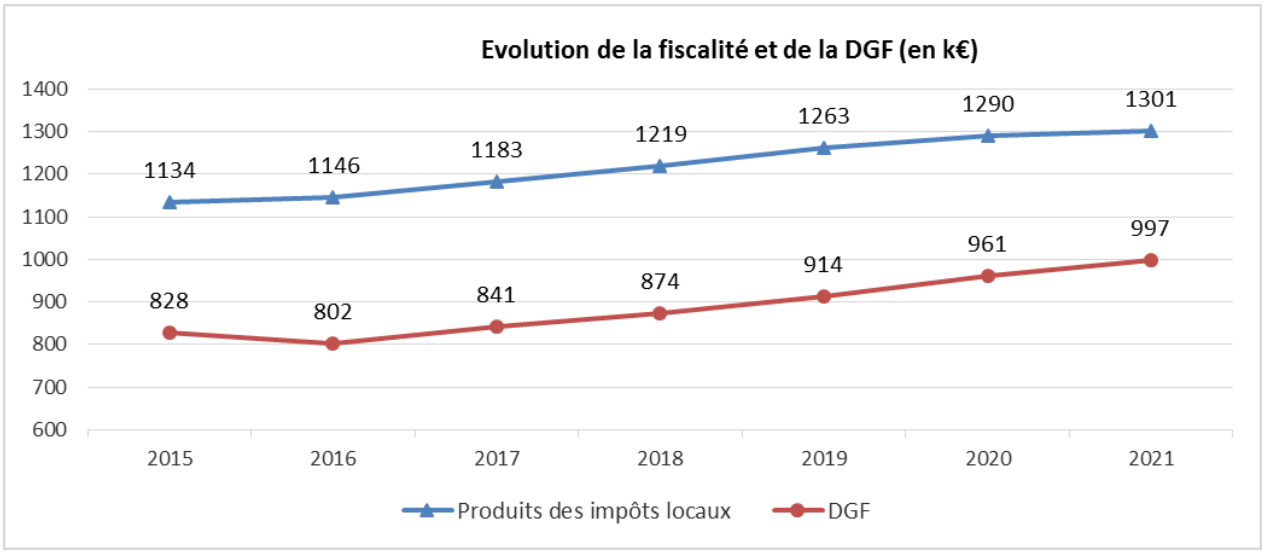

En 2021, les recettes fiscales de notre collectivité ont été impactées par l'application du coefficient correcteur négatif de 36 000 € liée à la réforme de la Taxe d'Habitation. Alors que la progression de la DGF était de 3.8%, elle n'était que de 0.3 % pour nos recettes fiscales. Ce coefficient correcteur a donc annihilé l'impact de la progression des taux décidée en mars 2021 par le conseil municipal sur nos recettes fiscales. Pour autant, une compensation complémentaire d'environ 50 000 € nous a été versée par l'Etat (transfert de recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes » au chapitre 74 « dotations et participations »).

I.2.6. LES EFFETS DE LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES COMMUNES

Pour les contribuables redevables sur leur résidence principale, cette suppression a concerné 80 % des contribuables les plus modestes en 2020.

Pour les autres, le dégrèvement est de 30 % en 2021 ; 65 % en 2022 et intégralement en 2023.

La commune perçoit depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière en compensation avec application d'un coefficient correcteur pour éviter toute perte ou gain de recette.

Pour la taxe d'habitation, les communes perdent le pouvoir de fixer le taux puisqu'il s'agit d'une compensation et elles ne bénéficieront pas de l'actualisation annuelle comme pour la taxe foncière sur le bâti. Par contre, la taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires et les locaux professionnels, avec possibilité d'agir sur le taux à compter de 2023.

Enfin pour éviter, suite à cette réforme et la disparition de la taxe d'habitation, des évolutions notables des potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le projet de loi de finances 2021 a introduit un dispositif de «neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

I.3. LE CONTEXTE LOCAL

L'année 2020 avait vu l'installation d'un nouveau conseil municipal élu en mars 2020 mais installé le 28 mai 2020 en raison du confinement du printemps 2020, conséquence de la pandémie de Covid-19, crise sanitaire sans précédent dans l'histoire récente en Europe et dans le monde.

L'année 2021 est la première année pleine de ce nouveau mandat 2020-2026 et a donc vu le déploiement du projet politique porté par cette nouvelle équipe municipale.

Les principales orientations pour 2022 sont les suivantes :

- **Poursuivre la modernisation de l'action publique**

Un **projet d'administration** élaboré lors du 2nd semestre 2021 avec les concours des agents, facilitera l'appropriation du projet politique par les agents, ainsi que la transversalité et la cohésion entre les services. Il permettra d'accroître la performance et l'efficacité des services. Il se traduira par des actions telles que la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers, la distribution d'une lettre d'information trimestrielle au personnel….)

Un nouveau marché de téléphonie va être conclu avec un **accès internet plus puissant** qui va améliorer le confort de travail des agents de la collectivité et aux usagers notamment de l'espace numérique à la médiathèque. L'effort financier consenti est justifié et permettra d'utiliser efficacement les nouvelles technologies de communication et d'information.

D'autres évolutions seront proposées comme par exemple le **paiement par carte bancaire pour les commerçants du marché**, une **évolution de l'application portail famille pour les usagers du service périscolaire** accessible par mobile ou smartphone, permettre aux citoyens l'accès à une application mobile permettant l'échange d'informations avec la collectivité….

- **Confortement des actions en faveur d'un centre-ville dynamique**

Confortement et sécurisation du marché dominical avec la stabilisation du nombre de placiers par dimanche et l'achat de barrières anti bélier complémentaires

Poursuite de la démarche de revitalisation du centre-ville « Ca bouge dans le bourg » avec la déclinaison des actions retenues dans l'appel à projet régional 2019 : suivi des projets de déconstruction /reconstruction sur des ilots permettant de créer de nouveaux logements et des cellules commerciales notamment.

Démarrage des travaux de construction de la tranche 2 de la Canopée

Renouvellement de la signalétique de centre-ville

- **Améliorer les services aux habitants et permettre la participation citoyenne**

Créer une synergie entre les associations et structures culturelles du territoire

Améliorer la sécurité routière en aménageant notamment la rue des Glyorels

Renforcement de la rénovation de voirie rurale et poursuite de la réfection des chemins ruraux

- **Préparer l'avenir**

Travailler avec MA ARCHITECTES, architecte retenu sur le projet de construction de l'extension de la salle de sports, en concertation avec les associations utilisatrices et le collège.

Poursuite des études pré-opérationnelles pour la création de lotissements sur le secteur du Landret.

Lancement des études de conception d'un réseau de chaleur alimenté au bois pour desservir plusieurs bâtiments du centre-ville, afin de diminuer l'impact effet de serre de la collectivité et diminuer les charges de fonctionnement.

II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2016-2021

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

II.1. ANALYSE FINANCIERE 2016-2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le flux de liquidités généré par le cycle de fonctionnement du budget de la commune. L'analyse financière rétrospective s'interroge exclusivement sur la formation de l'autofinancement, le mode de financement des investissements et permet d'évaluer les marges de manœuvre que la collectivité est susceptible de pouvoir mobiliser.

Le tableau suivant présente l'évolution des DRF, dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) et des RRF, recettes réelles de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) depuis 2016 :

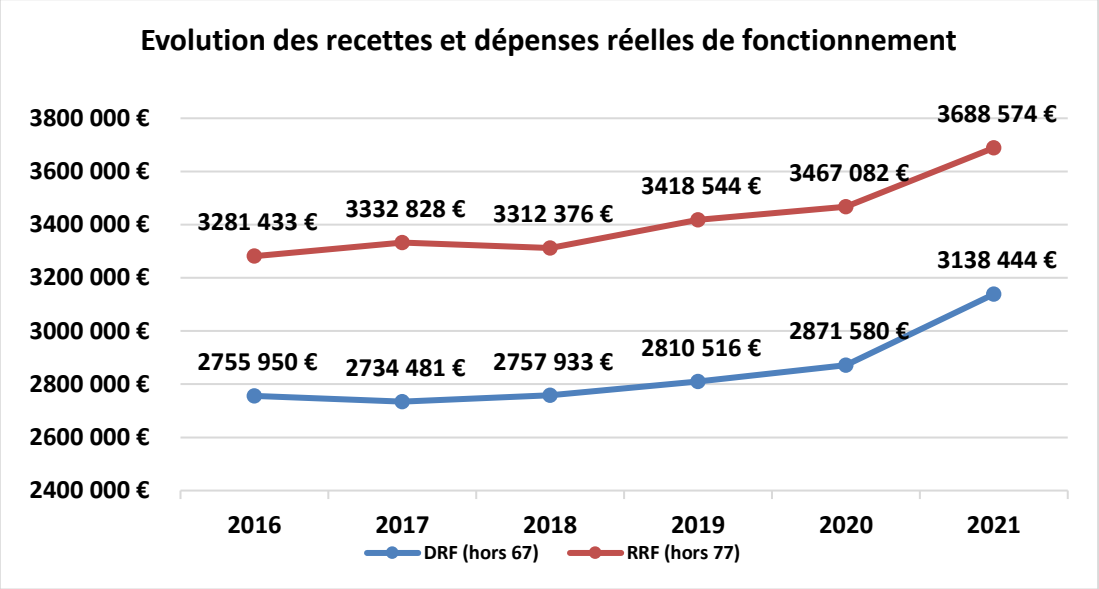

NB : Les résultats présentés ci-dessus sont retraités des mouvements à caractère exceptionnel afin de conférer à la matière comptable une réelle pertinence financière.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2021 par rapport à 2020 :

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2020	CA 2021 provisoire	Evolution
Charges à caractère général	871 569 €	975 542 €	11,9%
Charges de personnel	1 571 417 €	1 743 539 €	11,0%
Autres charges de gestion courante	354 849 €	351 408 €	-1,0%
Charges financières	70 198 €	65 444 €	-6,8%
Charges exceptionnelles	1 870 €	1 953 €	4,4%
Opérations d'ordre et de transfert	503 659 €	250 010 €	-50,4%
Reversement impôts & taxes	1 866 €	2 512 €	34,6%
DÉPENSES TOTALES	3 375 428 €	3 390 407 €	0,4%

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2020	CA 2021 provisoire	Evolution
Remboursement charges de personn	45 729 €	56 138 €	22,8%
Produit des services du domaine et v	282 214 €	351 050 €	24,4%
Opérations d'ordre de transfert	59 927 €	346 162 €	477,6%
Impôts et taxes	1 859 170 €	1 890 991 €	1,7%
Dotations et participations	1 195 839 €	1 302 944 €	9,0%
Autres produits de gestion courante	86 032 €	87 451 €	1,6%
Produits exceptionnels	12 181 €	191 299 €	1470,5%
RECETTES TOTALES	3 541 092 €	4 226 035 €	19,3%

II.1.1. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2016-2017, une baisse est constatée. Significative en 2016, elle s'atténue en 2017. Le transfert de la compétence contingent incendie à la communauté de communes en 2017 représente près de 60 000 € en moins (baisse équivalente de notre attribution de compensation en recette).

Depuis 2018, on observait une progression assez régulière mais soutenable. On retrouve en 2020 un niveau de dépense légèrement inférieur à celui constaté en 2015.

Rappel : La mise en place d'un outil de contrôle de gestion, proposé par la coopération informatique des CDG du Grand Ouest, GO+, d'engagement et de contrôle des factures par les responsables de services permet une maîtrise globale du niveau de dépenses. Les outils de contrôle de gestion ont pour finalité de définir précisément les périmètres budgétaires de chaque service en rendant possible un pilotage précis des dépenses par les chefs de service, permettant de respecter les prévisions budgétaires.

En 2021, on constate une progression importante des charges de fonctionnement ; les dépenses réelles de fonctionnement affichent + 6.4 % par rapport à 2020.

On peut constater des évolutions différentes selon les chapitres :

- ✓ **les charges à caractère général (chapitre 011) :**

En 2021, on constate une hausse de 12% de ces charges.

Après une baisse de 3.6 % en 2020, cette progression est consécutive à la reprise de l'activité des services ; en témoignent les achats de repas au restaurant scolaire (+35%). De nombreuses lignes budgétaires sont concernées comme les fluides, l'électricité etc….

On observe quelques augmentations significatives notamment les frais d'entretien des véhicules.

- ✓ **les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre budgétaire est stable par rapport à 2020 (-1%). On observe en 2021 comparativement à 2020, une diminution des frais de formations pour les élus (1ère année du mandat).

- ✓ **les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent nettement (+11%) ce qui représente 172 k€ de plus par rapport à 2020 ; pour rappel, elles avaient progressé de 6.6 % entre 2019 et 2020.

Cette évolution peut être expliquée par plusieurs facteurs concomitants :

- des créations de postes :
    - prise de poste en février d'une responsable RH : nouveau poste générant un redéploiement de certaines activités au niveau des services

- recrutement d'un responsable informatique au 1er mars (création de poste).

- de nombreux remplacements suite des absences d'agents, pour la plupart expliqués par le contexte sanitaire (arrêts maladies, arrêt pour garde d'enfant etc.) et plusieurs arrêts en longue maladie.

NB : les collectivités locales peuvent s'auto-assurer en matière d'indemnisation des arrêts maladies.

Une collectivité peut effectivement décider d'être ainsi son propre assureur. Il peut s'agir des hypothèses dans lesquelles cette dernière considère que le coût de l'assurance est trop élevé au regard du risque encouru ou lorsque l'assureur décide de résilier lui-même la police souscrite quand il considère que l'assuré lui coûte trop cher au regard des nombreux remboursements obtenus.

Notre commune s'auto-assure pour les arrêts en maladie ordinaire des agents statutaires ; elle a souscrit une assurance pour les risques accident du travail – longue maladie – congé maternité.

- à la progression résultant de la GVT (glissement vieillissement technicité)

Le départ en retraite d'agents sera aussi un levier pour maitriser les dépenses de personnel sur le long terme, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il faudra tenir compte de cette évolution et être attentifs à toute décision qui conduirait à une charge supplémentaire pour ce chapitre difficilement compressible.

- ✓ **<u>les charges financières (chapitre 66) :</u>**

Ces charges financières baissent de 7 % par rapport à 2020 du fait de l'absence de nouvel emprunt contracté en 2021 et de l'extinction d'un emprunt de 601 796 € datant de 2001 correspondant à une échéance d'environ 46 500 €.

II.1.2. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2016-2017, on assiste à un tassement des recettes de fonctionnement (+0.3% par an). **En 2018**, on assiste même à une baisse de 0.6 %. En **2019**, inversion de la tendance, la progression est de +2.9 % ; elle plus faible en **2020** mais tout de même de + 2.2%. En **2021**, on observe une progression conséquente de + 9.3%.

- ✓ **Produit des services (chapitre 70) :**

L'augmentation des recettes de 25 % s'explique en grande partie par une fréquentation accrue du restaurant scolaire ; presqu'un retour à la normale. Les autres services à la population ; piscine et garderie notamment évoluent favorablement.

- ✓ **Impôts et taxes (chapitre 73) :**

En 2019 et 2020, ce chapitre avait progressé respectivement de 3.9% et de 3.6 %.

En 2021, ce chapitre ne progresse que d'1.7 % malgré une hausse du taux de foncier bâti d'un point de 35.75 % à 36.75 %. La réforme de la taxe d'habitation a généré une dotation de compensation de l'Etat au chapitre 74.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, permet à notre commune d'enregistrer en 2021 une recette à concurrence d'environ 59 068 €, en légère progression par rapport à 2020.

Enfin, la perception des droits de mutation (recettes adossées au marché immobilier), supérieure à nos prévisions budgétaires, est néanmoins en baisse d'environ 10 000 €. Le niveau recettes issues du marché dominical est en forte progression (+ 28 000 €) témoignant d'un retour à la normale par rapport à 2020.

Au regard des nombreuses interactions financières avec l'EPCI dans un contexte de mutualisation et de transferts de compétences, de la perception d'une compensation de Taxe d'Habitation gelée (la commune conserve uniquement le pouvoir de taux sur la taxe foncière bâti et non bâti), ainsi que la perspective d'une réforme de la fiscalité, il convient de rester vigilant quant à la dynamique de ce chapitre budgétaire.

- ✓ **Dotations et participations (chapitre 74) :**

Ce chapitre progresse de près de 9% et reste dans la dynamique de 2020 (+ 8.6 %). Notre commune profite de la politique de péréquation opérant un partage de la DGF au détriment des communes « favorisées » et au profit des communes « défavorisées ».

Depuis 2018, le maintien du niveau des dotations repose sur un « contrat de confiance » entre l'Etat et les collectivités territoriales, celles-ci devant en échange maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour notre commune, en 2021, on constate une progression de deux des trois composantes de la DGF.

Notamment la DSR, Dotation de Solidarité Rurale qui est une dotation de péréquation (la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) évolue favorablement pour notre commune + 7.7%.

Enfin, la perception en 2021 d'une subvention de 25 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Plélan en Transition » ainsi que la perception d'une aide de l'Etat de 31 404 € visant à compenser les pertes de recettes tarifaires subies par les services publics expliquent également la forte progression de ce chapitre.

II.2. ANALYSE FINANCIERE 2017-2021 – AUTOFINANCEMENT

II.2.1. EPARGNE BRUTE 2017-2021

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes, dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	3 347 890 €	3 373 692 €	3 745 862 €	3 479 130 €	3 879 873 €
Recettes exceptionnelles	15 062 €	61 316 €	327 319 €	11 974 €	191 299 €
RRF (hors 77)	3 332 828	3 312 376	3 418 543	3 467 156	3 688 574
Dépenses réelles	2 748 213	2 769 750	2 812 662	2 872 326	3 140 397
Dépenses exceptionnelles	13 731	11 817	2 145	745	1 953
DRF (hors 67)	2 734 482	2 757 933	2 810 517	2 871 581	3 138 444
EPARGNE BRUTE	598 346 €	554 443 €	608 026 €	595 575 €	550 130 €

En 2018, l'épargne brute de la collectivité baisse d'environ 35k€, il s'établit à **554 k€** et représente ainsi **16.7 %** des recettes réelles de fonctionnement. Tenant compte de la baisse de recettes de près de 100 000 € en 2018 (pacte fiscal et financier + suppression des aides rythmes scolaires), ce résultat demeure satisfaisant.

En 2019, l'épargne brute retrouve son niveau de 2017, soit **600 k€**, ce qui est très satisfaisant.

En 2020, l'épargne brute est stable sur un exercice particulier impacté par la crise sanitaire (estimation de 100 000 € de perte d'épargne brute). Fort heureusement, la péréquation ainsi que la progression spectaculaire des droits de mutation ont un effet compensateur.

En 2021, l'épargne brute retrouve son niveau de 2018 à 550 k€. En diminution par rapport à 2020, elle reste à un niveau tout à fait correct compte tenu des progressions de dépenses constatées en 2021. Pour autant, la perception en 2021 d'environ 55 000 € de recette résultant d'une subvention versée par avance ainsi qu'une aide exceptionnelle de l'Etat, expliquent ce résultat et amènent à rester prudents pour 2022.

Le seuil d'alerte fixé par les autorités de tutelle étant de 8%, **le taux d'épargne brute à 14,98 % se maintient à un niveau très convenable.** Le tableau suivant présente les évolutions de l'épargne brute depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	598 347 €	554 443 €	608 028 €	595 575 €	550 130 €
Taux d'épargne *	18,0%	16,7%	17,8%	17,2%	**14,9%**

** Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, 14.9 € sont dégagés au titre de l'autofinancement en 2021.*

Le graphique suivant permet de visualiser ces variations :

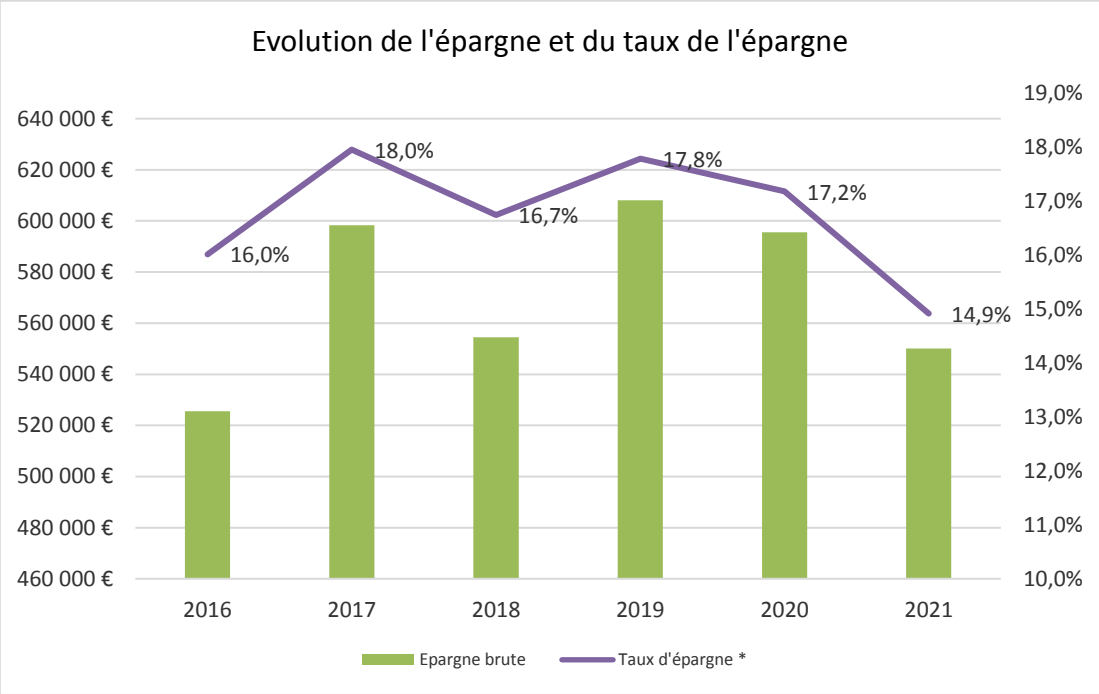

<u>En résumé :</u>

Sur la période 2016-2021, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, traduction de l'efficacité de la démarche de contrôle de gestion, permet une **amélioration puis une consolidation de l'épargne brute**. En 2021, on observe néanmoins une baisse de l'épargne brute et du taux d'épargne qui restent néanmoins à un niveau acceptable.

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT – 2017-2021

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la commune.

Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ < 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante

- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

L'évolution de ce ratio traduit les observations précédentes : la dégradation de l'épargne brute sur la période 2012-2015 porte ce ratio à 6.7 en 2015, soit une capacité d'autofinancement signifiant la mobilisation de 6.7 années d'épargne brute pour assumer le désendettement de la commune.

L'amélioration de l'épargne brute de la collectivité conjuguée à un désendettement permet de présenter un ratio inférieur à 5 années en 2016 puis 4.1 années en 2017.

En 2018, le ratio est de 4.9 années : cette progression résulte de l'emprunt contracté en 2018 et de la réduction de l'épargne brute. En 2019, ce ratio est stable car si le stock de dette progresse, notre épargne brute progresse également.

En 2020**,** le ratio est de 6 années : cette progression résulte de l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020.

En 2021, le stock de dette diminue mais notre épargne brute, (c'est-à-dire notre capacité à rembourser), s'érode légèrement expliquant la stabilité du ratio - 5,9 années -

Le graphique suivant présente les variations de ce ratio, en parallèle de l'évolution du stock de dettes :

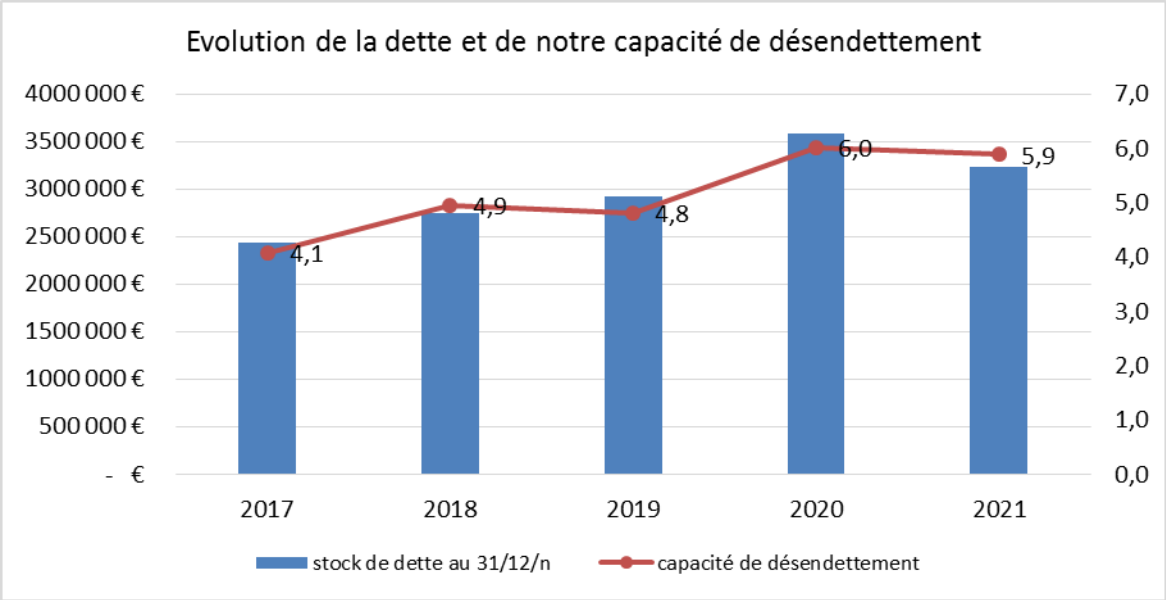

Aussi, ce ratio démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique :

- ❖ d'assumer sa dette contractée lors des précédentes années
- ❖ de conserver ses marges de manœuvre sur son volet fonctionnement
- ❖ de programmer des investissements
- ❖ d'envisager de nouveaux emprunts

II.2.3. EPARGNE NETTE – 2017-2021

La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) et le remboursement annuel de la dette en capital de la collectivité.

A défaut d'épargne nette, une collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital (risque de surendettement). Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021
EPARGNE BRUTE	598 346 €	554 443 €	608 026 €	595 575 €	550 130 €
REMBOURSEMENT DETTE	247 472 €	261 616 €	323 426 €	347 244 €	355 312 €
EPARGNE NETTE	350 874 €	292 827 €	284 600 €	248 331 €	194 818 €

Après remboursement de sa dette en capital, la commune dégage en 2021 une **capacité d'investissement de 194 818 €.**

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2017.

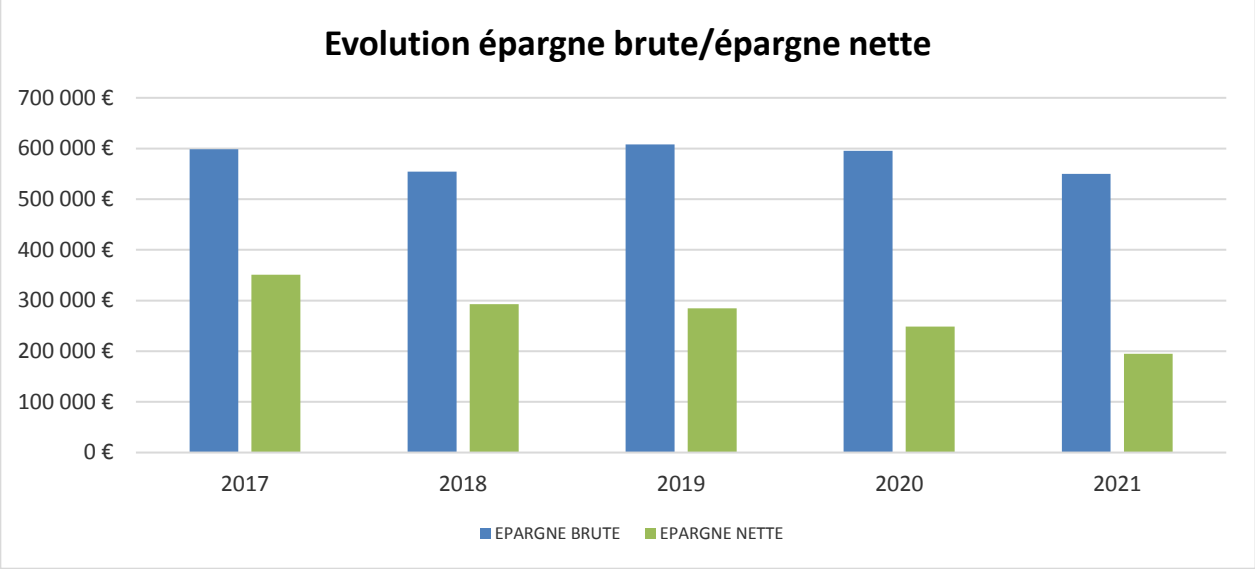

II.2.4. SYNTHESE – 2017-2021

Compte tenu de l'amélioration de notre épargne brute et de l'absence d'emprunt contracté en 2016 et 2017, la collectivité a engagé en 2018 un programme d'investissement et a contracté un emprunt de 1 000 000 €, mobilisé à hauteur de 600 000 € en 2018 puis 400 000 € en 2019.

L'effort d'équipement a été très important en 2019 nécessitant un nouvel emprunt d'1 000 000 € porté sur l'exercice 2020. Cet effort d'équipement est moindre depuis et notre trésorerie suffisante, expliquant le non recours à l'emprunt en 2021 ; cela n'est pas envisagé non plus en 2022.

L'évolution défavorable de l'épargne nette doit être prise en considération.

Par conséquent, les constats sont les suivants :

- La nécessité d'une poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour disposer de moyens dans l'optique de poursuivre la dynamique d'investissement engagée
- La poursuite et le renforcement du contrôle dans l'exécution budgétaire
- Réflexion à porter sur les recettes de fonctionnement et notamment les produits des services.

II.3. ANALYSE 2017-2021 : INVESTISSEMENT

L'analyse de la section d'investissement peut porter sur l'évaluation de l'effort d'équipement de la collectivité : évolution annuelle en montant, taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et comparaison avec les communes de notre strate de population.

EFFORT D'EQUIPEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2020 Communes de la strate
Dépenses d'équipement (k€)	**559**	**2 526**	**2 546**	**908**	↘ **704**	x
Dépenses d'équipement (€/habitant)	152 €	658 €	655 €	312 €	↘ 172 €	302 €
Taux de réalisation (Réalisé/Budgété)	55%	70%	80%	47%	↘ 41%	x

On constate en 2021, un effort d'équipement assez faible, qui peut s'expliquer par le report des travaux de la 2nde tranche de la Canopée et plus généralement caractéristique d'une année post-électorale (élections municipales de 2020) consacrée aux études et lancement des projets.

La différence est notable avec les exercices 2018 et 2019 où l'effort d'équipement de la collectivité était conséquent et supérieur aux ratios de collectivités de notre strate de population.

On peut apporter les commentaires suivants sur les autres composantes principales de la section d'investissement :

La perception de **subventions** est généralement postérieure aux dépenses, expliquant le décalage d'une année.

L'**emprunt** peut être ou non anticipé et dépend également du niveau de trésorerie de la collectivité.

III. ANALYSE DE LA FISCALITE ET DE L'ENDETTEMENT

L'examen de notre situation financière peut se faire également à travers l'analyse des leviers fiscalité et emprunt.

III.1. LA FISCALITE

La fiscalité est le principal levier de mobilisation des ressources financières des collectivités.

Elle représente plus du tiers de nos recettes de fonctionnement et permet indirectement l'autofinancement de nos projets d'investissement.

Les taux pratiqués à Plélan pour le Foncier Bâti et le Foncier non Bâti sont inférieurs au taux moyen de notre strate de population. Le produit des impôts ainsi que les bases nettes sont plus faibles : cela témoigne d'une moindre richesse fiscale sauf pour le foncier non bâti mais cela s'explique par l'étendue du territoire communal.

En 2021, le taux de Foncier Bâti a progressé d'un point passant de 35.76 % à 36.76 %, alors qu'aucune hausse des taux n'était intervenue depuis 2015.

Cela se justifiait par la mise en place de nouveaux services à la population (entre autre l'ouverture de la Canopée qui a nécessité plus de temps/agent), et face à des besoins de modernisation du fonctionnement des services municipaux, notamment en ce qui concerne l'équipement et la sécurité informatique.

L'objectif était de maintenir une épargne brute suffisante pour assumer les projets d'investissement dont la commune a besoin. Par ailleurs, le fait de ne pas activer le levier fiscal, pourrait à terme avoir un effet négatif sur les dotations de l'Etat, et en particulier une baisse des reversements par les différents systèmes de péréquation.

La réforme de la taxe d'habitation en 2021 a eu comme conséquence de transformer une partie des recettes fiscales en dotation de compensation.

III.2. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est le levier habituel de l'investissement local, il permet de compléter les ressources propres de la collectivité locale, en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'encours de dette connaît traditionnellement des évolutions en dents de scie car un emprunt n'est pas nécessairement contracté chaque année.

Les emprunts mobilisés récemment sont les suivantes :

- 2013 : 550 000 €
- 2015 : 450 000 €
- 2018 : 1 000 000 € (déblocage de 600 k€ en 2018 et 400 k€ en 2019)
- 2019 : 1 000 000 € (débloqué sur 2020)

En 2018 et 2019, la commune a bénéficié de conditions et taux avantageux pour des prêts accordés par la CAF et la MSA respectivement de 50 716 € et 100 000 € fléchés sur la Canopée.

L'encours de la dette s'établit à environ 3.5 millions d'euros au 1er janvier 2022. Le tableau suivant traduit l'évolution de certains ratios permettant de situer la commune par rapport à notre strate de population année de référence 2019.

ENDETTEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2020 Strate Pop	
Encours Dette / Population	636 €	692 €	726 €	889 €	790 €	728 €	encours de dette / habitant au 31/12/n
Annuité / Population	87 €	87 €	100 €	100 €	106 €	97 €	annuité de la dette/habitant
Dette / Epargne Brute	4,1 ans	4,9 ans	4,9 ans	6 ans	5,9	3,7	nombre d'années d'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette

Nos ratios d'endettement restent proches de la moyenne de notre strate de population (3500-5000 habitants) ; considérant qu'aucun emprunt ne sera contracté en 2022, la poursuite du programme d'investissement est donc possible et absorbable si notre niveau d'épargne brute reste correct.

Point de vigilance : si l'analyse par habitant est une approche courante, elle n'est pas représentative :

- de la capacité financière de la collectivité à faire face à ses emprunts, reposant sur l'épargne brute,
- des compétences réellement exercées, certaines pouvant être transférées à l'EPCI.

L'analyse de la structure de la dette fait apparaître les éléments suivants :

- sur les 10 emprunts bancaires en cours, 8 sont à taux fixe et 2 à taux variable (Lep et Euribor),
- les établissements prêteurs sont variés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne ainsi que la CAF et la MSA.

- le taux moyen s'élève à 1.76 % : indicateur de performance, calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de la dette. Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'annuité de la dette

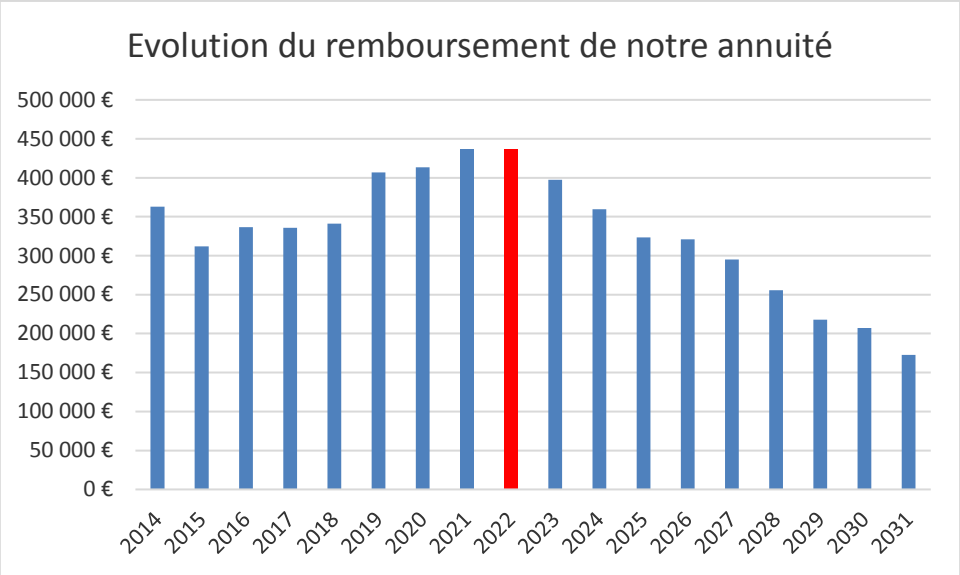

On observe une stabilité du niveau d'annuité d'emprunt sur la période 2016-2018.

Sur la période 2019-2022, on constate une progression, conséquence du programme d'investissement.

Sur la période 2022-2026, l'annuité baisse de plus de 100 000 €.

La commune dispose donc de marges de manœuvre sur le levier emprunt car :

- les ratios restent corrects sous réserve de maintien de l'épargne brute,
- des emprunts arrivent à échéance dès 2022.

IV. VOLET PROSPECTIF

Sur la base du compte administratif 2021, d'hypothèses sur les dépenses de fonctionnement et des projets d'investissement, une prospective financière a été construite.

Celle-ci permettra de vérifier que la collectivité pourra, sur la durée, faire face à l'ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banquiers et des organismes de tutelle). C'est un outil structurellement indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière rétrospective, elle vise à projeter, dans le futur, les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement pour déterminer l'évolution à venir :

- de ses capacités d'épargne,
- et de la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d'investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d'anticipation, l'analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une analyse des écarts entre prévisions et réalisations pour ajuster et corriger les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

La prospective financière est une démarche d'aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l'avenir financier de la collectivité.

Cette approche vise à recenser les éléments nécessaires à la construction d'hypothèses de travail et à poser la démarche et les réflexions que la collectivité devra engager dans les prochaines années.

IV.1. HYPOTHESE RETENUES

Ces hypothèses traduisent une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de la perception de recettes tout en restant prudentes. **Elles doivent permettre d'atteindre l'objectif d'une épargne cible à 500 000 €.**

Néanmoins dans un contexte incertain tant au niveau des dépenses (progression des prix de l'énergie, risque d'inflation avec un impact sur les charges à caractère général mais aussi les dépenses de personnel….) qu'au niveau des recettes (réforme fiscale, avenir de la DGF, contenu de la loi de finances en sortie de crise…) elles restent néanmoins fragiles.

IV.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services et autres produits de gestion courante adossés aux réalisations 2021 et majorées de 1 % /an ; la politique tarifaire des services devra suivre cette progression
- Variation de la fiscalité à hauteur de 2.5 % (évolution physique + actualisation tenant compte de l'inflation n-1)
- Revalorisation de la DGF en 2022 compte tenu de la progression des dotations de péréquation (progression de 20 000 € /an). Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances.
- Travaux en régie valorisés à concurrence de 60 000 € annuels

IV.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : progression de 2% par an avec l'application d'un pourcentage de réalisation de 97%. Neutralisation à compter de 2023 des études et recherches de 2021 et 2022
- Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3%, et application d'un pourcentage de réalisation de 99%.
- Subventions : stabilisation à hauteur de 365 000 € - variation en fonction du contrat d'association.
- Intérêts de la dette : majoration adossée aux hypothèses d'emprunt mobilisés sur les 3 prochains exercices.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, nos dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- de nos obligations contractuelles (remboursement de notre dette en capital),
- de notre volonté de maintenir un service public de qualité,
- de porter nos investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

IV.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

IV.2.1. VOLET ORGANISATIONNEL

La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population impliquera les actions suivantes :

- Poursuite de l'utilisation de l'outil GO+ par les chefs de services avec une stabilisation des pratiques pour l'investissement,
- Appropriation des résultats de comptabilité analytique, analyse et comparaison avec d'autres collectivités,
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord),
- Optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun à la communauté de communes,
- Remise à niveau des outils informatiques et numériques de la collectivité (matériel, sécurité),
- Poursuite et amplification de la politique de GRH de la collectivité,
- Programme d'économies sur le fonctionnement en lien avec le projet d'administration par exemple : régulation du chauffage, actions de sensibilisation relatives aux copies papier etc…

IV.2.2. VOLET INVESTISSEMENT

L'année 2021 n'a pas permis de réaliser une partie des investissements projetés : les chantiers d'opérations pluriannuelles ont été retardés pour des raisons variées, le plus souvent en lien avec la complexité des opérations ou des temps de concertations plus longs que prévu. Des appels d'offre se sont aussi révélés infructueux.

L'année 2022 verra donc le démarrage de chantiers initialement prévus en 2021 et la réalisation de certains travaux effectivement projetés en 2022.

- **Opérations pluriannuelles d'équipements**

Lancement de la construction de la Tranche 2 de la Canopée

Participation à la construction du centre de secours (fin du chantier prévu au printemps 2022)

Digue des Forges : travaux de réhabilitation

Extension de la salle des sports : poursuite des études de conception

- **Opérations pluriannuelles de voirie**

Rue du Marché : finalisation de l'accès et de la voirie pour desservir le futur centre de secours

Travaux de requalification de la rue des Glyorels

- **Programme annuel d'investissement**

Pour 2022 un montant de 858 762 € a été prévu pour assurer l'entretien du patrimoine, les entretiens préventifs et curatifs habituels, nécessaire sur la commune :

- Equipement des services municipaux
- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal
- Rénovation de voirie urbaine

- Rénovation de l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie
- Rénovation de voirie rurale

- **Dynamisme du centre bourg**

Déconstruction du centre social (dépenses en fonctionnement)

Déconstruction du hangar Rue Nationale

Etudes de maitrise d'œuvre sur la parcelle de la Maison Blanche

Pose de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, abris vélo)

Travaux de conception d'un réseau de chaleur en centre-ville

Fin des études de conception du Lotissement des Ormes

Poursuite des études de conception de futurs lotissements sur le secteur du Landret

IV.2.3. FOCUS SUR LES RECETTES

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Certaines recettes de fonctionnement vont être revues dans le cadre de la r**évision du Pacte fiscal et financier communautaire :** une attention particulière sera portée sur le maintien de la Dotation de Solidarité communautaire.

La participation au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols devra également être prise en compte.

Enfin, il faudra envisager une revalorisation de certains tarifs communaux afin que la collectivité ne soit pas pénalisée par l'inflation. Les principaux tarifs à étudier concernent le restaurant scolaire, les TAM, les loyers des logements.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

2022 est une année charnière car plusieurs dispositifs sont en cours de révision ou d'élaboration : l'absence de visibilité sur ces dispositifs ne nous permet pas d'intégrer certaines hypothèses de recettes d'investissement.

La **Révision du Pacte fiscal et financier communautaire** va probablement induire la mise en place de nouveaux fonds de concours. Les montants ne sont actuellement pas connus, aucun fond de concours n'est donc pris en compte en 2022.

Pour mémoire, les fonds de concours du précédents Pacte étaient les suivants :

- FDC Structurants: avaient été mis en place pour financer la Canopée, soutenir Bréal dans l'arrivée du collège et Saint-Thurial pour la construction d'une salle de sport adapté
- FDC Thématiques: accessibilité, économies d'énergies 100 k€ sur la durée du pacte pour Plélan
- FDC Logement social : 4 000€/logement social neuf + 3 000 €/logement communal rénové

La question du reversement partiel ou total de la Taxe d'aménagement sur les zones d'activités est également posée.

Certaines subventions restent à solliciter sur des projets structurants et par conséquent, ne sont pas connues aujourd'hui :

- Projets de voirie: généralement peu aidés peuvent faire l'objet d'une demande de DSIL/DETR
- Salle des sports: les démarches en cours après du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de l'Agence Nationale du Sport

Enfin, deux contrats vont être revus en 2022 :

- La **4ème génération du contrat départemental de territoire**
- Le **Pacte d'engagement dans les transitions entre la Région Bretagne et les Territoires** : le périmètre qui devait être en cohérence avec celui retenu pour la contractualisation avec l'Etat pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sera finalement celui du SCoT.

Une partie des recettes d'investissement est cependant déjà notifiée ce qui sécurise une partie du projet politique, elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	
Canopée tranche 1 (CCB+ Ademe/Région)	69 700 €
Canopée tranche 2	585 000 €
Digue des Forges - Etat 80%	168 650 €
Digue des Forges - Paimpont+DLP	11 710 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	
Diverses subventions CAF DEPT ETAT	16 600 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	
4. Rue Nationale	30 000 €
7-Mobilier urbain: subventions	46 700 €
Réseau de chaleur	385 225 €
TOTAL	**1 313 585 €**

IV.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente les projets d'investissements envisagés sur le mandat, plusieurs résultent d'engagements antérieurs.

Ce PPI est très prudent car les hypothèses de subventions d'investissement sont assez réduites : seul le projet d'extension de la salle de sport fait l'objet d'une hypothèse de 30% de subventions d'investissements qui pourra peut-être être plus élevée.

PPI 2022-2024 / € TTC				Total
	2022	2023	2024	2022-2024
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	**715 700 €**	**2 490 703 €**	**767 767 €**	**3 974 171 €**
Canopée - Tranche 2 - Maitrise d'œuvre	24 600 €	56 472 €		81 072 €
Canopée - Tranche 2 - Travaux	216 000 €	864 000 €		1 080 000 €
Centre de secours - Fond de concours	148 183 €	88 911 €		237 094 €
Digue des Forges Travaux	193 000 €			193 000 €
Digue des Forges MOE	25 490 €			25 490 €
Salle des sports Tranche 1 MOE	108 427 €	81 320 €	67 767 €	257 515 €
Salle des sports Tranche 1 Travaux		1 400 000 €	700 000 €	2 100 000 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUI	**480 060 €**	**650 000 €**	**295 000 €**	**1 425 060 €**
Canopée tranche 1 (CCB+ Ademe/Région)	69 700 €			69 700 €
Canopée tranche 2	230 000 €	355 000 €		585 000 €
Digue des Forges - Etat 80%	168 650 €			168 650 €
Digue des Forges - Paimpont+DLP	11 710 €			11 710 €
Salle des sports (hypothèse 30%)		295 000 €	295 000 €	590 000 €
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	**543 245 €**	**546 789 €**	**0 €**	**1 090 034 €**
Chemin des châteaux et rue de l'hermine	1 674 €			1 674 €
Rue du Marché T1- travaux	77 277 €			77 277 €
Rue du Marché T1- MOE	4 418 €			4 418 €
Rue des Glyorel - travaux (hors EU)	365 875 €			365 875 €
Rue des Glyorel - MOE	11 605 €			11 605 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - travaux		427 090 €		427 090 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - MOE		11 673 €		11 673 €
Programme eaux pluviales MOE	4 253 €	5 670 €		9 923 €
Programme eaux pluviales Travaux	78 143 €	102 356 €		180 499 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIR	**96 400 €**	**20 000 €**	**0 €**	**116 400 €**
DETR DSIL rue des Glyorels (hyp)	78 000 €			78 000 €
CD35: enrobé rue du Fief	400 €			400 €
CD35: rue du Marché T1	3 000 €			3 000 €
CD35: rue des Glyorels (hypothèse)	10 000 €			10 000 €
Amendes de police (hyp)	5 000 €			5 000 €
Région: Rue de l'Hermine Quai bus (hypothèse)		20 000 €		20 000 €

				Total
PPI 2022-2024 / € TTC	**2022**	**2023**	**2024**	**2022-2024**
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	**858 762 €**	**335 000 €**	**295 000 €**	**1 488 762 €**
Equipement des services	230 000 €	100 000 €	60 000 €	390 000 €
Equipement des services - RAR	12 400 €			12 400 €
Bâtiments et équipements	216 412 €	100 000 €	100 000 €	416 412 €
Bâtiments et équipements - RAR	5 688 €			5 688 €
Eclairage public/ illuminations	230 480 €	30 000 €	30 000 €	290 480 €
Voirie urbaine	39 942 €	40 000 €	40 000 €	119 942 €
Voirie urbaine - travaux RAR	63 840 €			63 840 €
Voirie rurale	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €
Voirie rurale - travaux RAR				0 €
Achat foncier	0 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSE	**19 600 €**	**0 €**	**0 €**	**19 600 €**
Diverses subventions CAF DEPT ETAT	16 600 €			16 600 €
FDC CCB logements communaux (1 logt)	3 000 €			3 000 €
4-DEVELOPPEMENT URBAIN -Budget principal	**415 600 €**	**609 740 €**	**0 €**	**1 025 340 €**
3-Maison Blanche	30 000 €			30 000 €
4-Rue Nationale		84 000 €		84 000 €
5.2-Lotissement des Ormes BA	10 000 €			10 000 €
7.1-Mobilier urbain	90 000 €			90 000 €
7.2-Signalétique	16 000 €	64 000 €		80 000 €
8 - Lotissement du Landret BA	65 940 €			65 940 €
10-Boucles pédestres	16 160 €	24 240 €		40 400 €
Réseau de chaleur	187 500 €	437 500 €		625 000 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	**51 500 €**	**295 940 €**	**222 745 €**	**570 185 €**
4. Rue Nationale		30 000 €		30 000 €
5.2 - Lotissement des Ormes BA			10 000 €	10 000 €
7-Mobilier urbain: subventions	46 700 €			46 700 €
8- Lotissement du Landret BA		65 940 €		65 940 €
10-Boucles pédestres (hyp 80% Leader)			32 320 €	32 320 €
Réseau de chaleur	4 800 €	200 000 €	180 425 €	385 225 €
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal	**2 533 307 €**	**3 982 233 €**	**1 062 767 €**	**7 578 307 €**
TOTAL SUBVENTIONS Budget principal	**647 560 €**	**965 940 €**	**517 745 €**	**2 131 245 €**
Reste à charge (hors FCTVA)	1 885 747 €	3 016 293 €	545 022 €	5 447 062 €

IV.4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux suivant présentent la prospective financière à horizon 2024 au regard des hypothèses détaillées précédemment sur le fonctionnement et les projets d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, **une hypothèse de mobilisation d'emprunt à hauteur de 3 300 k€ à horizon 2024 est intégrée**.

Cette hypothèse tient compte des faibles recettes d'investissement simulées dans le PPI. Si elles devaient être plus importantes (ce que nous espérons) le montant du recours à l'emprunt en serait diminué.

Pour cette prospective, nous partons d'un taux de réalisation de 70% pour l'investissement tant au niveau des dépenses d'équipement que des subventions.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement	**4 275 707**	**4 055 826**	**3 840 449**	**3 899 155**
Dépenses de fonctionnement	**3 389 874**	**3 836 423**	**3 617 063**	**3 743 705**
Epargne brute	**556 442**	**401 698**	**467 286**	**409 350**
Recours à l'emprunt		**500 000**	**2 000 000**	**800 000**
Annuité de la dette en capital	**370 708**	**377 365**	**377 365**	**497 365**
Epargne nette	**185 734**	**24 333**	**89 921**	**- 88 015**
Capital restant dû au 31.12.N	**3 236 982**	**3 359 617**	**3 982 252**	**4 284 887**
Capacité de désendettement	**5,82**	**8,36**	**8,52**	**10,47**

Dans cette simulation, nous prévoyons de mobiliser 1 000 000€ de trésorerie pour repousser la souscription d'un emprunt de 500 000€ en toute fin 2022, avec déblocage de fonds en 2023 ce qui repoussera l'augmentation de l'annuité de la dette à 2024.

Toutefois avec cette projection très prudentielle sur les recettes et les dépenses de fonctionnement ainsi que sur les recettes d'investissement (prise en compte uniquement des recettes d'investissement notifiées à ce jour), l'épargne brute diminue progressivement, entrainant une augmentation de la capacité de désendettement qui s'accélère en 2024, ainsi qu'une dégradation notable de l'épargne nette.

Il convient donc de moduler cette prospective en prenant des hypothèses de maintien de l'épargne brute à atteindre par tous les moyens précisés précédemment.

Dans les faits, depuis 2016, nous arrivons à maintenir une épargne brute supérieure à 500 k€ voire 550 k€ malgré de prévisions pessimistes.

Notre objectif reste donc une cible de 500 k€.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la capacité de désendettement intégrant des objectifs d'épargne brute cible de 450 k€, 500 k€ et 550 k€ :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capacité de désendettement avec une épargne brute à 450 000 €	**7,47**	**8,85**	**9,52**
Capacité de désendettement avec une épargne brute à 500 000 €	**6,72**	**7,96**	**8,57**
Capacité de désendettement avec une épargne brute à 550 000 €	**6,11**	**7,24**	**7,79**

Les objectifs financiers peuvent être résumés de la manière suivante :

- Un adossement du rythme de nos dépenses sur celui de nos recettes de fonctionnement : **une épargne brute cible qui doit être maintenue autour de 500 k€** afin que le déficit d'investissement n'excède jamais le montant de l'épargne brute dégagé sur l'exercice en cours
- La nécessité de revoir les recettes liées au produit des services qui sera facilité par la comptabilité analytique et la production de coûts de revient en coûts complets, disponibles depuis 2017 dans la collectivité
- L'incertitude concernant les recettes d'investissements sera probablement levée d'ici la mi-2023 : l'année 2022 devra être consacrée au dépôt de demandes de subvention d'investissement pour les projets structurants
- Un recouvrement optimisé des subventions sollicitées pour le financement de nos investissements mais également un probable recours à l'emprunt
- Un niveau de dette qui s'accroit pour accompagner la dynamique d'investissement qui devrait reprendre en 2022: une capacité de désendettement de la commune qui progresse et passe de 6 années en 2021 à environ 10,5 ans en 2024. Ces hypothèses plutôt pessimistes pourront évoluer favorablement en lien avec la maitrise de l'épargne brute.

Le débat d'orientation budgétaire devra permettre d'orienter l'élaboration du budget 2022.

IV.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comme en 2021, une présentation synthétique du budget annexe assainissement collectif apparait nécessaire compte tenu des projets d'investissement à venir.

La situation financière de ce budget annexe est confortable :

- **en section d'exploitation**, l'excédent à reporter sur 2022 serait d'environ **907 k€** : l'excédent de l'exercice 2021 serait de 17 113 €
- **en section d'investissement,** le déficit reporté serait d'environ **115 k€** : le résultat de l'exercice 2021 serait de 87 541 €

En 2021, des travaux ont été réalisés pour l'extension de réseau impasse des Châteaux (86 034 €) et les travaux de raccordement de la piscine (45 107 €).

Des travaux ont concerné la station d'épuration pour 21 332 € et permettre le traitement des boues covidées.

Pour les années à venir, la collectivité appliquera les préconisations du schéma directeur en les priorisant au regard :

- de leur efficacité, notamment de réduction d'infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux.
- d'un renouvellement périodique des réseaux concernés par des travaux de requalification de voirie

Le tableau ci-dessous présente le Plan pluriannuel d'investissement du budget annexe assainissement.

PPI Assainissement, € TTC				Total
	2022	2023	2024	2022-2024
1- EXTENSIONS ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE	**95 286 €**	**114 655 €**	**28 248 €**	**238 189 €**
Rénovation rue des Glyorels	70 536 €			70 536 €
Rénovation rue de l'Hermine T2		64 655 €		64 655 €
Lotissement des Ormes -extension de réseau	24 750 €			24 750 €
Viabilisation parcelle Centre social				0 €
Rénovation réseau Rue du Marché T2 (MO+ travaux)			28 248 €	28 248 €
Lotissement du landret T1		50 000 €		50 000 €
				0 €
SUBVENTIONS EXTENSION ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
2- RENOVATIONS de RESEAU LIEES AU SDEU/ RESORPTION EAUX PARASITES	**556 253 €**	**176 422 €**	**132 316 €**	**864 990 €**
SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel MOE	15 026 €			15 026 €
SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel travaux	541 227 €			541 227 €
SDEU- Rénovation ZA des Noës (travaux+MOE)		50 718 €		50 718 €
SDEU- Rénovation Rue de la Chèze Est (travaux+MOE)		70 363 €		70 363 €
SDEU- Rénovation Rue des artisans (travaux+MOE)		55 340 €		55 340 €
SDEU - AUTRES TRAVAUX			132 316 €	132 316 €
SUBVENTIONS RENOVATIONS SDEU	**324 736 €**	**0 €**	**0 €**	**324 736 €**
Agence de l'eau - travaux SDEU (hypothèse 60%)	324 736 €			324 736 €
3- TRAVAUX STATION D'EPURATION et POSTES RELEVAGE	**15 996 €**	**77 040 €**	**0 €**	**93 036 €**
Traitement H2S postes de relevage		77 040 €		77 040 €
Procédé pérenne hygiénisation des boues (bras de malaxage)	15 996 €			15 996 €
SUBVENTIONS TRAVAUX STATION	**7 998 €**	**0 €**	**0 €**	**7 998 €**
Agence de l'eau - Procédé pérenne hygiénisation des boues (bras de malaxage) (hypothèse 50%	7 998 €			7 998 €
4-ETUDES	**0 €**	**0 €**	**10 000 €**	**10 000 €**
Faisabilité Extension station			10 000 €	10 000 €
SUBVENTIONS ETUDES	**23 340 €**	**0 €**	**0 €**	**23 340 €**
Agence de l'eau - SDEU (hypothèse 50%)	23 340 €			23 340 €
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget Assainissement	**667 535 €**	**368 116 €**	**170 564 €**	**1 206 215 €**
TOTAL SUBVENTIONS Budget Assainissement	**356 074 €**	**0 €**	**0 €**	**356 074 €**
capacité d'équipement	311 460 €	368 116 €	170 564 €	850 141 €

En 2022, le programme d'investissement est estimé à environ **670 000 €** comportant principalement des travaux de réhabilitation de réseau.

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) spécifiquement établi pour le budget assainissement prévoit **1 206 k€ HT de dépenses et 356 k€ de recettes sur la période 2022 -2024.**

LEXIQUE

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor = L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

LEP : Livret d'Epargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées